

Extrait du registre des délibérations du
Conseil Municipal de la
Commune de
LESCUN
Séance du 19 mai 2023

Nombre de Membres en exercice : 10

Membres présents : 8

Date de convocation : 15 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-neuf mai, le Conseil Municipal de la commune de Lescun, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Danielle GAY, Maire.

Présents : Mme GAY Danielle, Mme POMPIGNAC Maud, Mme CAUSSANEL Marlène, M. DRILHOLE Patrick, Mme ASSERQUET Françoise, Mme RACHOU Mégane, Mme LARRIEU Jacqueline, M. METZGER Vincent,
Absents : Mme LOPEZ Hélène, M. RACHOU Patrick,
Procurations : M. RACHOU Patrick à Mme RACHOU Mégane
Secrétaire de séance : Mme ASSERQUET Françoise

2023-D029 Objet - Aire de traite à Ansabe

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame la Maire expose l'utilisation pastorale de l'estive d'Ansabe et la nécessité de réaliser des travaux d'aire de traite pour conforter l'activité de traite et de transformation fromagère sur site.

Où l'exposé de la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

CONSIDERANT la volonté de la commune de maintenir un pastoralisme vivant sur son territoire et, pour ce faire, de fournir aux éleveurs les outils adaptés et suffisants,

CONSIDERANT le projet présenté,

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel comme suit :

	TAUX	MONTANT HT
Montant des travaux	100%	49 250 €
Subventions améliorations pastorales	70%	34 475 €
Autofinancement commune	30%	14 775 €

CONSIDERANT l'intérêt d'améliorer les conditions de travail sur les estives fromagères communales,

CONSIDERANT l'importance de l'entretien du territoire communal par l'activité pastorale,

CONSIDERANT l'importance de réaliser les travaux étant donné les conditions actuelles de traite,

DECIDE la réalisation de l'opération telle que présentée ci-dessus,

DEMANDE l'inscription de ce projet au programme pastoral régional 2023 au titre de la mesure 73.01.06

« Investissements Pastoraux »

- DECIDE** le dépôt d'un dossier de demande subventions à l'appel à projets 2023 lancé par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine « Modernisation des cabanes, Adduction d'eau, réseaux et abreuvement en estives »
- SOLLICITE** des subventions les plus élevées possibles auprès des différents financeurs (Europe, Etat, FNADT, Région, Département),
- S'ENGAGE** à assurer la part d'autofinancement du projet,
- CHARGE** la Maire de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer l'ensemble des actes administratifs pour ce faire.

Acte certifié exécutoire,
Danielle GAY
Maire

Pour extrait conforme au registre des délibérations



P.O
V.20